

INTERVIEW // JEAN-CLAUDE MAILLY Secrétaire général de Force ouvrière

« Je crains une dérive à l'anglo-saxonne »

- Le leader syndical tire à boulets rouges contre le projet de loi sur le dialogue social « qui porte mal son nom ».
- Il redoute une inversion de la hiérarchie des normes.
- FO est « dans une logique d'accord » sur l'Agirc-Arrco.

Propos recueillis par
Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr
Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

Les députés entament ce mardi l'examen de la réforme du dialogue social. Pourquoi Force ouvrière est-elle vent debout contre ce texte ?

C'est une loi qui porte mal son nom. Parmi les nombreux points de désaccord que nous avons sur ce texte, j'en citerai trois. Le premier est la dilution dans la future délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés du CHSCT, l'institution du personnel la plus crainte des employeurs. Les élus devront gérer concomitamment les questions des conditions de travail et celles de l'emploi, or on ne peut pas être bon partout.

Le deuxième gros point de désaccord, c'est le contournement des organisations syndicales dans les entreprises où aucune n'est implantée avec le mandatement.

Troisième point : la représentation des salariés des très petites entreprises. C'est du vent ! Comment peut-on penser sérieusement que 13 commissions régionales vont permettre de régler quoi que ce soit dans les TPE. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il y a aussi la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combexelle sur l'articulation entre loi, accords collectifs et contrat de travail. La composition déséquilibrée de la commission – beaucoup de membres sont partisans d'une inversion de la hiérarchie des normes – et le contenu de la lettre de mission me font craindre une dérive à l'anglo-saxonne.

Les négociations sur les retraites complémentaires du privé entrent dans une phase décisive. Quel est votre état d'esprit ?

Le patronat a durci sa position. Il réclame désormais 8,2 milliards d'économies, alors qu'il était redescendu à 5 milliards. Ça change tout. S'il n'y a que 5 milliards à combler, comme les deux régimes dégagent environ 2 milliards par an de produits financiers, on n'a que 3 milliards à trouver. Le Medef considère que, comme l'inflation a été moins forte que prévu, on n'a pas pu faire les économies convenues en 2013. Mais cette dégradation, c'est du virtuel. De plus, dans les chiffres qu'on nous présente, il faut distinguer ce qui relève de la conjoncture et du déficit structurel. En 2007, l'Agirc-Arrco était excédentaire. Si on gomme l'effet de la crise survenue depuis, on s'aperçoit que le besoin structurel de financement n'est plus que de 1,7 milliard dans le pire scénario.

« La représentation des salariés des très petites entreprises inscrite dans le projet de loi sur le dialogue social. C'est du vent ! »

Le patronat propose des abattements...

Les abattements, même temporaires, on ne peut pas les accepter. Et puis ce sujet relève d'une autre négociation : c'est le dispositif de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement) qui complète les pensions des assurés avant 67 ans. Il est régi par un accord vala-

ble jusqu'à la fin de 2018. Chaque chose en son temps.

Les abattements permettent d'économiser tout de suite beaucoup d'argent. Or patronat et exécutif refusent une hausse des cotisations... Un point de hausse des cotisations rapporte 6 milliards de recettes ? Ce n'est pas ce que nous demandons, mais cela vous donne une idée. Et que l'exécutif s'occupe de ses affaires. Qu'il commence par revaloriser les salaires des fonctionnaires et le SMIC.

FO a toujours été signataire des accords paritaires sur l'Arrco et l'Agirc. Et cette fois ?

On est dans une logique d'accord. En fait, je suis beaucoup plus inquiet sur l'assurance-chômage où on a un effet de ciseaux important avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui explosent. Le gouvernement cherche à nous faire accélérer les discussions car il veut afficher des économies face à Bruxelles pour son budget 2016. Mais nous, les partenaires sociaux, nous ne sommes pas en charge du budget ! Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi.

Où est le problème ?

C'est une dérive économique libérale. Le gouvernement veut maîtriser tout le champ de la protection sociale, si l'on en juge par la mission qu'il a confiée au Haut Conseil du financement de la protection sociale. Tout cela parce que le chef de l'Etat a accepté le pacte budgétaire européen qui impose de réduire les coûts. Le paritarisme est



Jean-Claude Mailly est secrétaire général de Force ouvrière depuis 2004. Photo Chauveau/Sipa

menacé. Or le paritarisme est une vraie école de responsabilité et un rempart. Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'accord sur les retraites complémentaires et si l'Etat reprend la main ? Il remettra au pot ? Regardez par exemple ce qui se passe avec Areva. Il privatisera ?

Le patronat a obtenu un sérieux assouplissement pour la mise en œuvre du compte pénibilité. Qu'en pensez-vous ?
Le fait de renvoyer aux branches l'élaboration de référentiels métiers est une bonne idée. En revanche,

repousser la mise en œuvre de la réforme à 2017 serait inadmissible.

Un plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif pourrait être introduit dans la loi Macron. Qu'en pensez-vous ?

Quand nous disons que le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Economie, a une fâcheuse tendance à accéder aux revendications patronales, ce n'est pas une figure de style. Cette mesure est inacceptable. Et cela augure mal de ce qui sera proposé en juin sur les PME. Je

« Ce qui nous préoccupe, c'est aussi que, même dans l'assurance-chômage, l'Etat prétend dicter sa loi depuis la création de Pôle emploi. »

comprends les difficultés dans lesquelles peut se trouver un petit patron qui a un problème avec un salarié, comme d'ailleurs face au Code du commerce qui n'est pas plus simple que le Code du travail. Mais nous, quand les salariés ont un problème, on les accompagne jusqu'aux prud'hommes. Que les organisations patronales fassent leur boulot !

Le 9 avril, votre journée d'action contre l'austérité, organisée avec la CGT, la FSU et Solidaires a remporté un succès mitigé. Et depuis, plus rien. Allez-vous lancer une nouvelle journée d'action ?

A un moment donné, le rôle d'une confédération, c'est de prendre ses responsabilités en permettant aux salariés d'exprimer leur mécontentement social, économique et démocratique. Le 9 avril a été une réussite. Maintenant, organiser une nouvelle mobilisation ne s'improvise pas. Nous ne la sentons pas dans l'immédiat.

Irez-vous jusqu'au bout de votre mandat et comment organisez-vous votre succession ?

Je ferai un mandat complet. Il est, donc, beaucoup trop tôt pour parler de succession. Mais ce qui est sûr, c'est que je préparerai la suite, et pas tout seul. L'organisation n'a pas besoin d'une guerre interne.



L'intégralité de l'interview sur lesechos.fr

Administrateurs salariés : le seuil d'application de l'obligation fait débat

De nombreux amendements à la loi sur le dialogue social vont être adoptés à l'Assemblée cette semaine.

Au départ, le projet de réforme du dialogue social ne prévoyait pas grand-chose concernant les administrateurs salariés institués il y a

deux ans par la loi de sécurisation de l'emploi dans les très grandes entreprises. Ils avaient seulement le droit à une formation d'au moins 20 heures par an. A l'arrivée, il devrait en être tout autrement. Le texte que les députés commencent à examiner ce mardi en procédure accélérée tel qu'adopté en commission des Affaires sociales prévoit de

supprimer un paragraphe loin d'être anodin de la loi de la sécurisation de l'emploi qui les instaure : il permettait à « un quart des sociétés du CAC 40 de contourner la loi, l'esprit de la loi », a expliqué la semaine dernière Christophe Sirugue, le rapporteur du projet de loi Rebsamen, devant l'Association des journalistes de l'information

sociale. Il exonérait, en effet, de l'obligation d'intégrer des administrateurs salariés dans les holdings comptant moins de 50 salariés. Sa suppression a été adoptée avec le soutien du gouvernement.

Un autre sujet sensible n'a pas, en revanche, été tranché en commission : le seuil d'application de l'obligation de nommer des administrateurs salariés. Actuellement, elle concerne les sociétés d'au moins 5.000 salariés si le siège social est en France (10.000 salariés s'il est à l'étranger), comme le prévoit l'accord signé par le patronat avec la CFTD, la CFTC de 2013. « Beaucoup de collègues souhaiteraient descendre à 1.000 salariés [un abaissement tenté sur la loi Macron déjà sans succès] et aussi fixer à deux au minimum le nombre d'administrateurs salariés », a souligné Christophe Sirugue. Ces amendements viendront en séance : « Il n'y a pas d'accord avec le gouvernement sur ces aspects ; nous avons repoussé leur examen pour avoir un peu plus de temps. »

Les heures de délégation seront annualisées

D'autres amendements importants ont, en revanche, été adoptés en commission. C'est le cas de la possibilité pour les représentants régionaux des salariés d'entrer dans les entreprises pour faire de la médiation. Pour le leader de FO (lire ci-dessus), le dispositif de représentation des salariés des très petites entreprises prévu dans le projet de loi est « du vent ». Mais, même conditionnée à l'accord du patron, cette mesure a suscité l'ire du patronat.

Comme attendu, d'autres modifications ont été introduites pour garantir que la question de l'égalité homme-femme ne sera pas diluée dans une vaste négociation sur la qualité de vie au travail. Sur la négociation dans les entreprises sans délégués syndicaux, le texte présenté aux députés est très en retrait du projet du gouvernement qui avait provoqué la colère des syndicats.

La commission des Affaires sociales a, par ailleurs, procédé à des modifications sur la future délégation unique du personnel qui englobera le CHSCT dans les entreprises jusqu'à 300 salariés. Il a été prévu la désignation d'un secrétaire général adjoint. « Ce n'est pas spécifié, mais l'idée est qu'il soit plus spécialisé sur les questions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail », précise Christophe Sirugue. Mais il ajoute que le débat sur le CHSCT « reviendra en séance ». Par ailleurs, la garantie du maintien des moyens des élus du personnel a été renforcée et le principe d'une mutualisation des heures de délégation qui seront annualisées acté. La commission a souhaité aussi que les suppléants siègent à toutes les réunions de la future DUP. En l'état, cela signifie pour les entreprises de 50 salariés une hausse du nombre total d'heures de délégation. Une mesure pour le moins paradoxale alors que la réforme veut rationaliser la représentation du personnel. « J'imagine qu'il y aura une discussion en séance sur ce point. L'objectif du texte n'est pas forcément de rajouter tout un tas d'heures de délégation. » — **L. de C.**

Il a dit



« Beaucoup de collègues souhaiteraient fixer à deux au minimum le nombre d'administrateurs salariés. »

CHRISTOPHE SIRUGUE
Vice-président de l'Assemblée nationale et rapporteur du projet de loi Rebsamen.

Photo AFP